

LE VELO EN GROUPE -CODE DE LA ROUTE ET REGLES DE BONNE CONDUITE

LE CODE DE LA ROUTE

1-LE OU LES CYCLISTES

Les cyclistes peuvent circuler à deux de front sur la chaussée. Ils doivent se mettre en file simple dès la chute du jour et dans tous les cas où les conditions de la circulation l'exigent, notamment lorsqu'un véhicule voulant les dépasser annonce son approche. Les contrevenants s'exposent à des amendes de 2^e (Article R 431-7 du CR).

En agglomération : Il faut rouler en file simple si rouler à deux empêche de croiser un autre usager

Hors agglomération : Il faut rouler en file simple si rouler à deux empêche de croiser un autre usager ou si un véhicule qui veut dépasser annonce son approche.

Dans tous les cas il faut rouler en file simple à la tombée du jour.

En conclusion, sur nos routes quand aucun véhicule ne se signale à l'arrière, nous pouvons rouler à deux de front car leur largeur permet de croiser un autre usager.

Il en est de même dans nos villes et nos villages, même si nous empêchons les automobilistes de nous doubler.

2-L'AUTOMOBILISTE

Le conducteur doit réduire sa vitesse lors du croisement ou du dépassement de cyclistes isolés ou en groupe (R413-17, 4^{ème} classe).

Pour effectuer un dépassement le conducteur ne doit pas s'approcher latéralement d'un cycliste à moins d'un mètre en agglomération et un mètre et demi hors agglomération (R414-4, 4^{ème} classe).

REGLES DE BONNE CONDUITE

1-DANS LES GRANDS GROUPES INFERIEURS A 15 CYCLISTES

En conséquence nous pouvons rouler à deux de front même si un véhicule arrive de l'arrière et ne se signale pas car nous sommes dans notre droit. **Cependant on comprend aisément que notre intérêt est de partager la route,** d'autant plus que nous sommes pour la plupart des automobilistes et que nous pourrions nous aussi nous trouver dans la situation inverse.

Il est donc préférable que le dernier du groupe soit un membre désigné qui va annoncer l'approche d'un véhicule comme le fait très bien notre ami François CONTE

De même que les premiers du groupe doivent signaler aux autres les risques éventuels à savoir : approche d'un usager en face, altération de la chaussée, obstacles sur la route, travaux en cours, etc.. En règle générale le **geste utilisé est le signe de la main** qui sera repris par les cyclistes suivants jusqu'à la compréhension de tous du risque et de sa situation géographique.

2-BONNE CONDUITE DANS LES GRANDS GROUPES SUPERIEURS A 15 CYCLISTES

Il est clair que dès lors que l'on roule à plus de 15 cyclistes, on devient une gêne pour les autres usagers et on augmente les risques pour tous.

La nomination d'un capitaine de route s'impose comme une évidence. L'exception par rapport aux groupes inférieurs est que nous ne sommes pas obligés d'emprunter les pistes cyclables.

Les groupes supérieurs à 50 cyclistes doivent avoir 2 capitaines de route et deux véhicules d'escorte surmontés d'un panneau signalant le groupe.

Nous n'évoquerons pas ici les sujets sur le PORT DU CASQUE, sur LA CIRCULATION DE NUIT ou sur l'UTILISATION DU TELEPHONE EN ROULANT. Tous ces sujets pourront faire l'objet d'autres commentaires. Cependant nous pouvons dire qu'au sein de notre club, il n'y a aucune réticence à respecter le code de la route pour ce qui concerne ces points. Quant au port du casque notre dernier mohican a rejoint les rangs depuis quelques mois des cyclistes raisonnables.

La sécurité sur la route qu'elle soit orientée vers les cyclistes ou vers les autres usagers, elle est la priorité de notre président qui l'a rappelé dans son rapport moral lors de notre dernière assemblée générale. Elle devient donc l'affaire de tous les membres du club. Le bureau se réunira pour définir des règles communes afin que les risques liés à notre pratique du vélo soient réduits à leurs portions congrues.